

*Questions au Feuilleton*

en général et du Règlement, présenté à la Chambre le mercredi 2 mars 1983, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

● (1520)

[Traduction]

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 4545 et 4622.

[Texte]

**LE PRIX POUR SERVICES INSIGNES**

Question n<sup>o</sup> 4545—**M. Hawkes:**

1. Le sous-ministre adjoint de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Edmund Clark, a-t-il reçu le prix d'excellence et, le cas échéant, le Premier ministre en est-il au courant?

2. a) Quels titres et qualités une personne doit-elle posséder pour recevoir un tel prix, b) comment les récipiendaires sont-ils choisis, c) si le choix est fait par un groupe de personnes, quels sont les nom et description de fonctions de chaque membre du groupe?

3. M. Clark a-t-il reçu une oeuvre d'un artiste canadien en même temps que le prix et, le cas échéant, a) combien a-t-il coûté l'oeuvre d'art, b) qui a été autorisé à la choisir et quels sont les nom et description de fonctions des personnes en cause, c) quel artiste a été choisi et pourquoi?

4. Le prix et l'oeuvre d'art sont-ils gardés au Canada en attendant le retour de M. Clark?

5. Les lui a-t-on expédiés ou les lui expédiera-t-on à Paris, où il est en congé sabbatique d'un an et, le cas échéant, a) combien en a-t-il coûté ou en coûtera-t-il aux contribuables, b) de quelle manière, c) qui a autorisé l'envoi?

**L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor):** 1. Lors d'une cérémonie qui s'est déroulée, le 13 octobre dernier, à la résidence de Son Excellence le gouverneur général, Son Excellence a décerné, en présence du premier ministre, le prix de 1981 pour services insignes à M. W. Edmund Clark, qui était malheureusement absent.

2. a) Pour être candidat à ce prix, la personne doit avoir rempli ses fonctions d'une manière tout à fait exceptionnelle pendant une période d'au moins trois ans. Ces services continus doivent être mesurables d'une manière quelconque, peut-être sous la forme d'une réalisation extraordinaire ou d'une contribution soutenue en vue d'améliorer l'efficacité et la performance du gouvernement.

b) On demande chaque année aux chefs de ministères, de sociétés, de comités, de commissions et d'organismes de soumettre le nom de tout fonctionnaire de direction qui, en raison de son rendement exceptionnel, est digne d'être honoré. Celui qui fait la recommandation doit la justifier en présentant un document au comité de sélection formé de citoyens éminents qui ne font pas partie de la Fonction publique.

c) Voici les noms de ceux qui constituaient le comité de sélection pour 1981:

M. John Bulloch, président, Canadian Federation of Independent Business

Professeur Vianney Décarie, Université de Montréal

M. John Godfrey, président, University of Kings College

M<sup>me</sup> Kathryn Robinson, avocat, Goodman and Goodman

M. Colin Kenny, gérant de corporation, Dome Petroleum Ltd.

3. Non. Voir partie 4. a), b) et c) Sans objet.

4. Lorsqu'il reviendra au pays, M. Clark pourra choisir une oeuvre d'art canadienne d'une valeur de \$2,500. Voir aussi la réponse donnée aujourd'hui à la question n<sup>o</sup> 4622, partie 2.

5. Non. Voir partie 4. a), b) et c) Sans objet.

Question n<sup>o</sup> 4622—**M. Blenkarn:**

1. MM. Klaus Goldschlag, Gordon Osbaldeston, Gaétan Lussier, Douglas Parkhill et Ed Clark sont-ils les récipiendaires du prix du fonctionnaire de l'année au Canada pour 1982 et ont-ils reçu une oeuvre d'art comme prix?

2. Verseront-ils de l'impôt sur la valeur de l'oeuvre et a) le cas échéant, quelle est la valeur imposable de l'oeuvre décernée à M. Clark, b) sinon, pourquoi un tel prix décerné dans le secteur privé serait-il imposable alors qu'il ne l'est pas s'il est décerné à un fonctionnaire, surtout si ce dernier est en congé sabbatique en France?

**M. Peter Lang (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** 1. Pour 1982, les prix pour services insignes ont été accordés à M. Klaus Goldschlag, Gordon Osbaldeston, Gaétan Lussier, Douglas Parkhill et Edmund Clark. Ils ont tous reçu, sauf M. Clark, une oeuvre d'art canadienne. Ce dernier recevra son prix lors de son retour au pays.

2. Le prix pour services insignes est imposable. Il consiste en une oeuvre d'art d'une valeur ne dépassant pas \$2,500 et est assorti d'un prix en espèces de valeur égale à l'oeuvre d'art. La subvention n'est pas versée aux bénéficiaires mais plutôt au receveur général; elle leur est cependant créditée comme impôt déduit à la source. a) Sans objet. b) Sans objet.

[Traduction]

**M. Smith:** Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

**DEMANDES DE DOCUMENTS**

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

**Mme le Président:** Tous les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

**Des voix:** D'accord.